

FORMULAIRE D'ADHESION AU SERVICE D'ALERTE ET D'INFORMATION

Service gratuit d'alerte et d'information par envoi de messages SMS sur téléphone mobile ou message vocal sur téléphone fixe ou message par courriel à destination des administrés de la Commune de LOIX

Ce formulaire est à compléter si vous souhaitez bénéficier
de ce service et à retourner à la Mairie.

*Les services de la Mairie sont à votre disposition pour toute question ou pour vous
aider à remplir ce formulaire.*

CIVILITE

NOM

PRENOM

ADRESSE A LOIX

Profession (*vous pouvez si vous le souhaitez, nous communiquer votre profession, même si vous êtes retraité. Cette information peut nous aider, suivant vos disponibilités, à organiser aide et secours*).

Téléphone mobile

Téléphone fixe

Courriel (adresse mail)

Souhaite être informé (e) par
(cocher les cases correspondant à votre choix)

message SMS sur mon mobile ou mon téléphone fixe

des alertes météo et plan d'urgence

des perturbations dans les services scolaires
et périscolaires

j'accepte également d'être destinataire des annonces
municipales (travaux en cours, évènements festifs, culturels et
sportifs, bulletins d'information...)

En cas de changement de numéro ou de courriel, je m'engage à communiquer mes
nouvelles coordonnées afin de continuer à bénéficier du service.

Je prends note que je peux me désabonner à tout moment, par simple lettre
adressée à la Mairie.

Fait à

Le

Signature

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'envoi de messages d'alerte et
d'information par SMS ou message vocaux ou/et courriel. Conformément à la loi informatique et libertés du 6
janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous
concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à la Mairie de Loix. Vous pouvez également, pour des raisons
légitimes, vous opposer au traitement des données qui vous concernent.

Récépissé de déclaration du traitement informatique auprès de la CNIL en date du 22 mars 2012.

Ce service a une simple vocation à renforcer la diffusion de messages d'information ; il
complète, en cas d'alerte, les consignes officielles qui pourraient être données par la Mairie en
cas de crise. La Mairie n'est tenue à aucune obligation de résultat en ce qui concerne l'envoi ou
la réception de messages et notamment en cas de défaut de fonctionnement des systèmes de
télécommunication.